

Hervé Flanquart

Un désert matrimonial

Le célibat des jeunes femmes d'origine maghrébine en France

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Hervé Flanquart, « Un désert matrimonial », *Terrain* [En ligne], 33 | 1999, mis en ligne le 09 mars 2007. URL :

<http://terrain.revues.org/index2710.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Ministère de la culture / Maison des sciences de l'homme

<http://terrain.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://terrain.revues.org/index2710.html>

Document généré automatiquement le 29 septembre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Terrain

Hervé Flanquart

Un désert matrimonial

Le célibat des jeunes femmes d'origine maghrébine en France

Pagination originale : p. 127-144



- 1 Au cours d'une enquête menée auprès de jeunes femmes d'origine maghrébine, nous avons remarqué ¹ que la plupart d'entre elles non seulement n'étaient pas mariées, mais, de plus, déclaraient ne pas entretenir de lien amoureux. Cette constatation recoupe parfaitement celle faite par Michèle Tribalat (1995) à la suite d'une étude réalisée sous sa direction par l'INED et l'INSEE en 1992. Ce travail montre en effet que les jeunes femmes d'origine maghrébine possèdent une forte propension à rester longtemps célibataires. Ainsi, les jeunes filles d'origine algérienne âgées de 25 à 29 ans ne sont que 38 % à être mariées, contre 48 % de celles qui sont d'origine française.
- 2 Comment s'explique ce célibat prolongé des jeunes femmes d'origine maghrébine ? Pour tenter de répondre à cette question, nous allons examiner les différents contextes culturels et religieux dans lesquels sont élevées ces jeunes filles. Il est, bien entendu, difficile de séparer très nettement ce qui relève d'un facteur religieux ou d'un facteur culturel. Ils ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. On peut cependant définir trois principaux facteurs explicatifs : le recul du mariage arrangé, la persistance de la contrainte endogamique imposée par les parents, l'existence d'un déficit de maris potentiels acceptables par la famille et/ou la jeune femme.

Du mariage arrangé au mariage d'affinité

- 3 Une des causes importantes du fort taux de célibat chez les jeunes femmes d'origine maghrébine vivant en France est le déclin du mariage arrangé. La norme du mariage arrangé est encore bien ancrée dans la tradition du Maghreb (le *fīqh* en rite malékite, dominant en Afrique du Nord ²) et était très vivace dans cette aire culturelle (et dans la communauté maghrébine installée en France) dans les années 50 et 60, époque où les parents des jeunes femmes que nous avons interrogées se sont mariés (Mernissi 1983 ; Lacoste-Dujardin 1996 ; Bousquet 1990). Ainsi Yamina Baba Aïssa, femme d'origine algérienne d'environ 45 ans, arrivée en France à l'âge de 6 ans, raconte-t-elle son mariage : « Ni mon père ni ma mère ne m'ont dit un jour c'est le jour de tes fiançailles, ou un jour c'est aujourd'hui que tu te maries. Non, à 14 ans il est venu et... il ne fallait pas que je le voie : j'étais cachée derrière le rideau. [...] »

Quand il est parti, ma mère m'a appelée en me montrant ce qu'il avait apporté. Un morceau de tissu – un coupon de tissu –, une montre... et un collier. Je n'ai rien dit. Un jour, on est allé chez une amie parce qu'elle avait un grand appartement, et... là il y avait tout à foison : des gâteaux, des machins... Les femmes dansaient quand même, il y avait de la musique, etc. J'étais fiancée ! Je me souviens seulement de ma jupe bleu roi avec des petites fleurs noires, et puis de ma montre : on m'avait mis tout ce que le fiancé avait apporté » (propos extraits d'un documentaire de Yamina Benguigui sur l'immigration maghrébine en France). Ainsi, au cours de ces années 60, bien qu'élevée en France, Yamina Baba Aïssa ne songe même pas à protester (et encore moins à se révolter) contre ce mariage arrangé qu'elle accepte comme une fatalité : « Mon adolescence [...], je l'ai vécue à 40 ans : j'avais quitté mon mari. J'étais enfin moi, j'étais enfin libre ! » conclut-elle aujourd'hui, en se promettant de laisser ses filles choisir librement leur mari.

4 Tout autres sont le vécu et le projet des jeunes femmes que nous avons rencontrées. Ainsi, les neuf dixièmes des 67 jeunes filles âgées de 18 à 25 ans que nous avons interrogées répondent que c'est « tout à fait normal » qu'« une jeune fille refuse d'épouser celui que sa famille a choisi, celui envers qui sa famille s'est engagée ». Par ailleurs, aucune des jeunes femmes que nous avons interviewées n'a parlé de pressions de la part de ses parents pour la forcer à se marier avec un homme que ceux-ci auraient choisi seuls. Enfin, c'est une minorité qui nous a répondu par l'affirmative quand nous leur avons demandé si elles avaient eu connaissance dans leur famille, ou leur entourage, de mariages arrangés. Elles n'ont été que deux ou trois à nous parler d'amies ou de sœurs qui avaient été mariées de cette façon, et presque à chaque fois elles nous ont raconté que le couple ainsi constitué avait rencontré des problèmes importants, problèmes pouvant aller jusqu'au divorce et à la brouille des deux familles qui avaient organisé l'union de leurs enfants³.

5 Si nos entretiens sont, bien évidemment, en nombre insuffisant pour établir des statistiques sur les mariages arrangés, nous pouvons cependant avancer (au vu notamment des informations des associations de soutien aux femmes en difficulté) que ceux-ci sont en net recul dans les familles maghrébines installées en France. Aujourd'hui, on laisse le plus souvent liberté aux jeunes pour se rencontrer et se choisir. Les parents, installés pour la plupart depuis longtemps en France, ont changé de projet de mariage pour leurs enfants, et s'ils ont essayé de marier de manière traditionnelle leurs aînés, les échecs fréquents de ces unions arrangées, ainsi que l'acculturation partielle qu'ils ont subie en France, font que dans l'immense majorité des cas ils y renoncent pour les cadets⁴. Pour les cadettes devrions-nous plutôt dire, puisque les garçons ont toujours eu leur mot à dire concernant le choix de leur épouse⁵. Les parents – les mères surtout –, informés des fugues des filles d'autres familles maghrébines et redoutant que la même chose se produise chez eux, assouplissent leur position.

6 Houria, infirmière de 22 ans, d'origine kabyle, est un bon exemple de cette évolution de la manière de marier les jeunes gens qui s'est produite il y a dix ou quinze ans dans les familles immigrées maghrébines. Ainsi, le mariage de son frère aîné (conclu en 1976, soit vingt ans avant notre enquête) est spontanément mis en correspondance par la jeune femme avec celui de ses parents du fait de son caractère « arrangé ». En revanche, le sien n'est envisagé que comme le couronnement d'un amour né de manière spontanée. « En fait, [ma mère] m'a dit qu'elle s'était mariée très jeune. Elle s'est mariée à 13 ans. Elle ne connaissait pas mon père. Dans le temps, dès qu'une fille arrivait à un certain âge, il était coutumier qu'elle se marie. Les parents du garçon demandaient la main aux parents de la fille. Ma mère a su par l'intermédiaire de ses parents comment était mon père et ne l'a en fait rencontré que le jour J. Au départ, mon père et ma mère se détestaient, et ils ont appris avec le temps à s'aimer. Ma mère dit que l'amour n'est pas impossible [à construire de cette façon] : "Tu tomberas sur celui qui t'est destiné, tu auras l'homme que tu mérites." C'est comme mon grand frère, qui est marié avec ma cousine, ma tante a demandé à ma mère de lui promettre son fils en mariage pour sa fille,

bien avant qu'ils viennent au monde. Au départ, ils ne s'aimaient pas du tout, maintenant ils vivent heureux, ils ont des enfants... » Après avoir ainsi montré qu'elle considérait le mariage de son frère comme le décalque parfait de celui de ses parents – il présente même un caractère encore plus traditionnel puisqu'il unit le cousin et la cousine parallèles patrilinéaires –, Houria continue son récit en évoquant le sien – qui n'existe pour l'instant que sous la forme de projet flou puisqu'elle n'a ni fiancé ni petit ami – et l'acceptation tacite de la part de ses parents du fait qu'il constituera une rupture avec la tradition. « Depuis l'âge de 13 ans, déclare-t-elle, j'ai été fortement demandée en mariage, c'est-à-dire qu'on est venu à la maison – les parents avec le garçon – pour me demander en mariage. Parmi toutes les demandes que j'ai eues, ma mère se demande pourquoi il n'y en a pas une qui a marché... Il y a quatre ou cinq mois de ça, on m'a demandée en mariage. [...] Mais je veux un mariage d'amour ! » Si Houria est visiblement flattée de faire l'objet de nombreuses demandes en mariage, elle reste ferme dans sa volonté de se marier selon la norme de la société française, c'est-à-dire par amour, avec quelqu'un qu'elle aura elle-même choisi.

7 Une autre jeune femme (Malika, 22 ans, d'origine algérienne, étudiante en langues appliquées) nous a raconté que sa mère – une des seules parmi les mères des jeunes femmes interrogées à avoir fait des études secondaires – brandissait le mariage arrangé comme un épouvantail pour forcer sa fille à travailler à l'école : « Ma mère me disait : “Bon ! si tu ne travailles pas à l'école, tu vas te marier avec ton cousin. Justement il a une ferme, tu seras son esclave, tu iras chercher du bois...” Je vous avouerai, c'était [pour moi] une terreur. [...] Il avait un champ qu'il fallait cultiver. Les femmes, c'était pour... c'était comme une vache, c'était ça ! » La jeune femme ajoute que sa mère ne brandit plus ce genre de menace pour ses deux plus jeunes sœurs qui n'y croiraient plus et qui rient en pensant que cela a pu terrifier leur aînée.

8 Les parents de Malika ont bien tenté d'arranger un mariage pour elle, mais, devant l'opposition farouche de celle-ci, ils n'ont pas insisté. « [...] Il y a cinq six ans, nous raconte la jeune femme, je devais aussi me marier avec quelqu'un en Algérie, et j'ai toujours été contre. [...] Au plus profond de moi-même je me suis toujours dit : “Si je ne veux pas ce garçon, je me marierai jamais avec lui, même si mes parents me forcent, ou quoi que ce soit, ça n'arrivera pas !” Et le jour où... c'était il y a deux ans... où les parents de ce jeune homme sont venus me voir et, euh... m'ont en fait demandé ma main... j'ai refusé. Je m'attendais à ce que mes parents m'en veulent ou je ne sais trop quoi ; en fait non, ils ont été très compréhensifs ! C'est ce qui m'a étonnée d'ailleurs. [...] Je ne me suis pas mariée avec lui... [Depuis] mes parents m'ont toujours dit : “Voilà, le jour où tu voudras te marier, tu nous le dis et on ne va jamais te forcer ou quoi que ce soit, n'aie pas peur, termine d'abord tes études, trouve un travail et ensuite tu feras ce que tu veux en fait comme couple.” »

9 Il faut cependant souligner que cette liberté nouvelle accordée aux jeunes filles de choisir leur mari n'implique en aucun cas qu'on les dispense, une fois leur choix fait, de le faire entériner et officialiser par les parents. Si le mariage arrangé est sorti du champ des normes imposées par les parents à leur fille, le parcours rituel que doivent accomplir les futurs conjoints et leur famille avant que l'union soit scellée reste totalement « normé » et obligatoire. « [L]es modalités des négociations matrimoniales et l'organisation des festivités reviennent aux parents », écrit Hadjila Sad Saoud à propos du mariage des jeunes d'origine maghrébine : la jeune femme peut envisager de faire accepter par ses parents son choix « résultant d'un “flirt” préalable », pour le reste, elle ne doit pas trop envisager de régler les affaires selon sa volonté (1986 : 124).

« Moi, si je sors avec un garçon, nous raconte Houria [22 ans, étudiante en langues à Lille, d'origine algérienne], il faut quelque chose de sérieux au bout. Ma mère m'a toujours dit : “Un garçon qui veut s'engager avec toi, il ne va pas chercher à te connaître longtemps dehors. Il va être présenté aux parents.” Les parents permettent au garçon de venir à la maison pour que je le connaisse mieux. Et si les choses vont bien, alors on décide de faire une fête : c'est la demande

en mariage religieuse officielle. Cette fête permet de se connaître. Ça c'est passé comme ça pour ma sœur. »

- 10 Notons, pour clore ce registre du « mariage arrangé », que si, pour des raisons pratiques évidentes, nous avons opposé cette forme d'union à celle où la jeune femme choisit elle-même son conjoint (« mariage d'affinité »), cela ne veut pas dire que, dans la réalité, la frontière entre ces deux types de mariage soit toujours nette. Il peut en effet exister des cas où l'époux n'est ni totalement imposé à la jeune fille par ses parents, ni vraiment choisi librement. La décision de prendre pour gendre ou mari tel ou tel homme peut être le fruit d'un processus d'interaction dans lequel jouent deux positions énoncées plus ou moins clairement : l'interdit et le possible par les parents, ses propres attirances et répulsions par leur fille. Si les premiers ont pu se voir dans l'obligation, pour ne pas provoquer de fugue ou de rupture affective, de faire sortir du cercle des gendres envisagés ceux des prétendants qui déplaisent trop à leur fille, celle-ci, de son côté, pour les mêmes raisons, a pu faire entrer dans le cercle des époux possibles certains prétendants auxquels elle ne pensait *a priori* pas mais qui n'engendrent aucune répulsion chez elle. Les deux cercles se sont ainsi partiellement rejoints jusqu'à former une intersection ne comprenant plus que des maris potentiels convenant plus ou moins aux deux parties. Le choix de la jeune femme s'opère alors dans ce sous-ensemble.

Le mariage endogamique

- 11 Si la norme du mariage arrangé s'est progressivement délitée au fur et à mesure que les familles maghrébines se sont intégrées dans la société française jusqu'à pratiquement disparaître, celle de l'endogamie a beaucoup mieux résisté au phénomène d'acculturation. Et nous allons tenter de montrer comment, conjuguée à la liberté nouvelle de choix du conjoint, elle explique, pour une part, le fort taux de célibat des jeunes femmes d'origine maghrébine.
- 12 Au Maghreb, du moins jusqu'à une époque récente, l'endogamie familiale et géographique a très souvent été la règle. L'idéal du mariage maghrébin a même longtemps été l'union entre cousins parallèles patrilinéaires, la fille étant promise, souvent dès sa naissance, au fils d'un frère de son père (Bianquis 1994). Cette pratique – que l'on peut qualifier de mariage préférentiel (Lévi-Strauss 1968) – avait le triple avantage pour le clan paternel de lui éviter de perdre une de ses femmes (qui pourra continuer à coudre, broder, etc., pour lui), de ne pas provoquer la dispersion de la terre lui appartenant (dans une société rurale où les femmes sont censées hériter, cela est particulièrement important) et d'empêcher la corruption de son sang (la perte de la noblesse attribuée aux ancêtres). Cela établi, il faut néanmoins souligner que dans le monde arabe plus on se rapproche de l'époque contemporaine, plus on constate que le mariage entre apparentés directs se raréfie : de règle pas toujours respectée mais fonctionnant comme un idéal à atteindre ⁶, il est devenu une pratique résiduelle. Ce phénomène de dilution de la coutume est souvent expliqué par l'urbanisation connue par les pays arabes au cours de ce siècle (Fargues 1986) ⁷.
- 13 Cependant, au début de l'immigration maghrébine en France, les mariages étaient encore souvent arrangés, et on essayait d'unir ses enfants à des membres de sa famille ou à des voisins, qu'ils soient restés au pays ou qu'ils aient également tenté l'aventure migratoire. Qu'en est-il aujourd'hui pour nos jeunes femmes pour la plupart nées et élevées en France ?
- 14 Les familles maghrébines installées en France sont confrontées à une situation inédite : elles forment une minorité ethnique et religieuse et leurs enfants relèvent de la double culture arabo-musulmane et « française ». Face à cette situation nouvelle dans laquelle les règles du mariage qui ont prévalu pour les parents ne peuvent plus être respectées pour les enfants, quelles attitudes adoptent les premiers, principalement vis-à-vis de leurs filles ?
- 15 Nous avons constaté, confirmant d'autres études réalisées avant celle-ci ⁸, que ces parents refusent avec force l'union de leurs filles avec des « Français ». En effet, chaque fois que nous avons rencontré, directement ou indirectement, le cas d'une fille maghrébine qui vivait

en concubinage ou était mariée avec un homme de culture européenne, cela était associé à un récit de rupture – au moins provisoire – entre la jeune femme et sa famille. Quatre explications – plus complémentaires que concurrentes – peuvent être avancées pour ce refus du mariage mixte par les parents, de cette crispation sur le principe endogamique.

Les normes religieuses

- 16 La première explication – la plus évidente, celle qui est donnée spontanément par la majorité des interviewées – est de nature religieuse. Les jeunes femmes expliquent que le Coran est précis sur la question du mariage mixte : s'il autorise l'union d'un musulman avec une femme d'une des deux autres religions du Livre (juive et chrétienne), la musulmane doit en revanche impérativement épouser un musulman. C'est cela qui justifierait le fait que le mariage d'une fille maghrébine avec un non-musulman est « réprimé » par les familles, alors que le mariage d'un garçon maghrébin avec une fille « française » l'est beaucoup moins⁹ (Zehraoui 1996). Si le premier type d'union entraîne presque systématiquement une rupture, le second, s'il n'est pas très bien accueilli par la famille, n'amène généralement pas les parents à rejeter leur fils. Ainsi, Yehza, étudiante en sciences de l'éducation, d'origine algérienne et âgée de 23 ans, nous a raconté que le mariage d'un de ses frères avec une « Française » n'a pas posé de graves problèmes dans sa famille (la future épouse a par exemple été présentée aux parents et a été reçue chez eux plusieurs mois avant le mariage), alors qu'en ce qui la concerne le fait de vivre avec un « Français » l'a amenée au bord de la rupture. Pourtant, son père, *taleb* (personne lettrée qui occupe une fonction sacerdotale officieuse dans l'islam maghrébin et que Yehza définit comme étant une « sorte de curé »), a béni de nombreux mariages mixtes de garçons maghrébins et de filles « françaises » ou d'origine européenne. Ce qui provoque la révolte de la jeune femme, qui met en relation cette tolérance avec le refus de son père d'accepter le couple qu'elle forme avec son ami : « [...] D'un autre côté, combien de mariages il a faits de garçons maghrébins avec des Italiennes, des Françaises ! Alors moi, je lui dis : "C'est injuste !" »

L'extension de l'aire endogamique

- 17 Une deuxième explication du refus des immigrés d'origine maghrébine de voir leurs filles épouser un « Européen » est leur recherche d'une solution de rechange par rapport à l'endogamie familiale et géographique telle qu'elle était encore pratiquée au Maghreb jusqu'à une époque récente. Si la plupart des parents sont conscients que ce type d'endogamie n'est plus possible dans le contexte de l'immigration, ils tentent néanmoins d'en conserver l'esprit, le principe central. Ils sont par exemple prêts à accepter pour gendre – non sans réticence, il est vrai – un Berbère, même s'ils sont arabophones, un Tunisien ou un Marocain, même s'ils sont Algériens, mais continuent de formuler une exigence incontournable pour leur futur gendre : qu'il soit d'origine maghrébine, donc musulman (Hammouche 1994). Amina, 23 ans, éducatrice dans une crèche à Roubaix, interrogée sur l'acceptation éventuelle par ses parents d'un gendre arabophone alors qu'eux sont originaires de Grande Kabylie – donc berbérophones –, nous a répondu : « Aïe, aïe, aïe ! C'est plus difficile, beaucoup plus difficile [qu'un Kabyle], ah oui !... C'est mieux que rien. Mieux que rien, c'est-à-dire mieux qu'un Français ou un Portugais, un Espagnol... Que tout ce qui est hors Algérie¹⁰ ! » Quand nous avons poussé plus loin pour savoir si un Marocain ou un Tunisien serait rejeté, elle nous a expliqué que cela poserait les mêmes difficultés que pour un Algérien arabophone, mais guère plus : « Ça passerait encore, parce que, bon ! pour mes parents, Marocains, Tunisiens, ils les assimilent à [des] Arabes, donc... »
- 18 La norme endogamique subsiste, mais l'aire dans laquelle elle s'applique a changé et s'est élargie ; on glisse d'une endogamie familiale puis locale à une endogamie confessionnelle et/ou ethnique. Si, en terre d'émigration, on ne peut plus exiger de ses enfants qu'ils se marient avec leur cousin ou leur cousine pour préserver le sang et, ce faisant, la noblesse de son clan,

ou qu'ils épousent le fils ou la fille des voisins, du moins continue-t-on à faire en sorte qu'ils s'unissent à un membre de ce sous-ensemble de la Oumma (communauté des croyants) que constitue la communauté maghrébine.

- 19 Houria, étudiante en langues à Lille, d'origine algérienne, résume bien ce relâchement partiel (et fait à contrecœur) de l'exigence endogamique que les parents ont pour leurs filles, quand, évoquant son futur mariage, elle déclare : « Mes parents désireraient quelqu'un de notre région ; il faut qu'il soit musulman et kabyle ou algérien. Ils sont prêts à accepter n'importe quelle personne à condition que le critère de religion soit respecté. »

La pression communautaire

- 20 Une troisième explication du refus du mariage mixte par les parents tient à la peur du qu'en dira-t-on. Elle semble occuper une place essentielle.
- 21 La pression exercée par la communauté sur leurs parents est apparue très fréquemment, au détour d'une phrase, lors des entretiens avec les jeunes femmes. Il nous est ainsi apparu que les parents qui, de leur propre mouvement ou parce qu'ils y ont été poussés par leurs enfants, auraient autorisé certaines choses comme les sorties nocturnes des filles, leur abandon du foyer familial durant la semaine pour prendre une chambre universitaire, leur fréquentation d'un « Français », etc., y renoncent par peur de ce que les membres de la communauté maghrébine diraient en voyant ses normes transgressées. De nombreuses jeunes femmes nous ont fait le récit de ces après-midi où leur mère accueille les voisines autour d'une théière et d'un plateau de gâteaux, et où l'essentiel de la conversation tourne autour de la conduite – ou plutôt de l'inconduite – des filles de celles des voisines qui n'ont pas la chance d'être présentes. Presque à chaque fois, la jeune femme nous avouait avoir souvent écouté ces conversations quand elle était jeune, puis de le faire de moins en moins, consciente que, dans le salon d'une maison ou d'un appartement voisin, on devait parler d'elle de la même manière, c'est-à-dire critiquer sa façon de s'habiller, de se maquiller, de parler parfois avec un garçon, etc.
- 22 Yehza relate ainsi les entretiens qu'elle a eus avec sa mère à propos du couple qu'elle forme avec son ami Pierre : « Avec ma mère, j'ai demandé ce qui fait problème, elle n'a pas de réponse logique. Bon ! ce qui vient, c'est quand même : “Tu nous trahis.” Je lui dis : “Mais sur quel plan, je te trahis ? Sur quel plan ? – On aurait voulu que tu sois avec un Arabe. – [...] Moi, ce que je veux, ça compte ?” je lui dis. Elle me dit : “Ben oui.” [...] Je lui demande : “Toi, tu aurais voulu avoir un mariage d'amour ?” Elle me dit : “Oui, mais l'amour, ça vient après le mariage.” Donc pour eux, le mariage arrangé, OK, c'est arrangé mais après il y a l'amour... » Yehza rétorque alors à sa mère que ce scénario de l'amour qui arrive après le mariage lui paraît peu probable, et pour appuyer ses dires elle cite le cas de sa sœur aînée dont le mariage a été arrangé par les parents et qu'elle estime totalement raté (elle le qualifie d'ailleurs de « mariage plus d'habitude que d'amour »). « Alors là, elle ne sait plus quoi dire, alors elle dit : “Oui, mais les gens ?” [...] Ça se termine toujours par “les gens” ! Ma mère, elle m'a dit combien de fois : “J'habiterais dans une ville où il n'y a que nous comme famille maghrébine, et le reste des familles françaises, ça me poserait pas de problème d'accepter Pierre.” »
- 23 « La famille a intérêt à socialiser ses membres avec la même morale que celle qui domine dans leur population », écrit Anthony Oberschall, puisqu'en ce domaine comme en bien d'autres (langage, habillement, comportement dans l'espace public...) « les membres de la famille ont des échanges avec d'autres familles ». Aussi, une famille n'est jamais incitée à « créer des rôles de genre “à contretemps” par rapport à ceux de la communauté, car sinon les enfants souffriront parmi leurs pairs et sur le marché du mariage » (Oberschall 1994 : 370). Et cela est d'autant plus vrai que la communauté est repliée sur elle-même et exerce un fort contrôle sur ses membres. Ce qui, si on en croit certains auteurs (Derfouli 1993 ; Zeghidour 1990), est particulièrement le cas pour la Oumma, au sein de laquelle la frontière entre affaires publiques et affaires privées est mal établie et perméable ¹¹.

- 24 Il est évident que cette explication du refus du mariage mixte par le poids du regard critique de la communauté maghrébine se conjugue avec les deux premières, que les trois forment système : si les parents ont tellement peur d'être mal jugés par les autres membres de la communauté, c'est à la fois parce que le mariage mixte des filles contrevient à la loi énoncée par le Coran (ou plutôt à la lecture courante de celui-ci) et parce qu'il s'éloigne par trop du principe endogamique propre à la civilisation maghrébine traditionnelle.

Préserver la communauté de la disparition

- 25 On peut expliquer par un quatrième motif le refus du couple mixte par les parents. Il se rattache au fait qu'une communauté – ethnique et/ou religieuse –, lorsqu'elle est incluse dans un ensemble plus vaste comme c'est le cas de la communauté d'origine maghrébine en France, cherche à assurer sa survie, et ce faisant développe des mécanismes de résistance à une assimilation trop rapide par la société d'accueil. Norbert Elias explique ces phénomènes de résistance de l'unité sociale minoritaire (qui peut être une tribu, un Etat...) à son assimilation dans une entité de plus grande dimension par le désir plus ou moins conscient de ne pas rendre « totalement absurde tout ce que les générations passées [du groupe minoritaire] ont pu faire ou subir dans le cadre et au nom de cette unité » (Elias 1995 : 289). Pour illustrer ce mécanisme, Elias part de l'exemple des résistances développées par les tribus des Indiens d'Amérique à leur intégration dans les Etats-Unis, puis il reprend cette même idée en l'illustrant par le cas des citoyens des différents pays européens qui ont des difficultés à se sentir et à se revendiquer avant tout comme européens (et non comme membres de leur Etat national).
- 26 Ce cadre d'analyse me semble pouvoir être utilisé avec profit pour expliquer à la fois la lenteur de l'intégration d'une communauté dans un autre pays (cela peut prendre plusieurs générations) et pourquoi, dans notre exemple, les résistances envers le mariage exogamique y sont si fortes. L'image du « nous » correspondant à la tribu, à l'Etat national (et pour nous à la communauté immigrée dans sa double dimension ethnique et religieuse), écrit Norbert Elias, « confère à l'individu un passé qui dépasse de loin le passé personnel, individuel, et fait en même temps survivre quelque chose des personnes disparues chez celles qui vivent présentement ». Et il ajoute que « lorsqu'un groupe jusqu'alors indépendant abdique son indépendance, que ce soit par la fusion avec d'autres unités, que ce soit par l'assimilation au sein d'une unité plus puissante, cela ne touche pas seulement les vivants. Une grande part de ce qui s'est passé dans les générations antérieures [...] perd son sens ou en change dès lors que change l'identité du groupe, et par conséquent en même temps l'image du nous » (Elias 1995 : 289-290).
- 27 Ainsi, si la minorité d'origine maghrébine installée en France ne veut pas avoir la sensation de trahir ses ancêtres, ses morts, elle doit développer des mécanismes pour éviter de se fondre trop rapidement dans la population française. Par exemple en favorisant pendant un certain temps l'endogamie ethnico-religieuse, c'est-à-dire le mariage à l'intérieur de la communauté. Surtout pour les femmes, puisque traditionnellement celles-ci, lorsqu'elles épousent un homme d'une autre religion et culture que les leurs, adoptent celles de leur mari et les transmettent à leurs enfants ¹².

La recherche d'une homogamie culturelle

- 28 Si nous nous sommes surtout attaché jusqu'ici à expliquer pourquoi les parents des jeunes femmes interrogées refusent que leurs filles épousent un non-Maghrébin, il nous faut maintenant examiner la manière dont celles-ci réagissent à cet interdit. A notre grande surprise, la plupart de ces jeunes femmes, qui ont pourtant été socialisées en France (c'est-à-dire dans un pays où on estime que le choix du conjoint ne doit pas être lié à des impératifs religieux ou ethniques), ne remettent pas en cause cet interdit édicté par leurs parents. Si cela transparaissait déjà à travers les réponses au questionnaire, cela a émergé de façon encore plus nette au cours des entretiens : il existe une volonté bien affirmée d'une fraction importante des jeunes

bachelières d'origine maghrébine de prendre pour mari un Maghrébin. Mais il semble que l'interdit édicté par les parents n'explique pas tout. Ainsi, quand au cours de l'entretien une jeune femme nous déclarait qu'il n'était pas concevable pour elle de se marier hors de la communauté maghrébine, les deux raisons presque toujours évoquées étaient, en premier lieu, la volonté d'épouser un homme possédant la même religion qu'elle – c'est-à-dire l'islam –, ensuite le désir de vivre avec un homme qui lui soit culturellement proche.

29 Ainsi Khalida, jeune femme d'origine algérienne travaillant dans les services financiers d'une entreprise de vente par correspondance, nous a surtout parlé de sa peur de ne pas retrouver chez un conjoint « français » la même conception morale que la sienne : « Il y a l'éducation, les valeurs morales. Moi, j'ai certains principes, c'est bizarre. J'ai plein d'amis français et arabes qui ne les ont pas du tout : [...] la générosité vis-à-vis d'autrui, le respect de l'autre... Ça aussi c'est dû à mon origine et mon éducation, et je ne pense pas que je l'aurais eu si j'avais été française ; ou du moins [ça n'existe] pas dans toutes les familles [“françaises”]. Je ne sais pas. Je me sens privilégiée de par mon origine, dans la mesure où elle m'apporte plein de choses au niveau spirituel que je n'aurais pas eues si j'avais été d'origine française ou portugaise. Quoique portugais, c'est encore autre chose... [rire]. »

30 Par ailleurs, quand nous demandions aux jeunes femmes interviewées si elles désiraient épouser un Maghrébin issu de l'immigration ou un Maghrébin ayant vécu jusque-là en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, elles répondaient le plus souvent qu'elles préféreraient quelqu'un ayant toujours vécu en France. En effet, *a priori* aucun homme ne présente plus de garantie d'être culturellement proche d'elle qu'un garçon possédant la même religion, les mêmes origines ethniques et qui a été, comme elle, socialisé en France. Lila, jeune Marocaine de 25 ans arrivée en France à l'âge de 4 ans, travaillant chez McDonald's après un baccalauréat réussi et des études supérieures écourtées, interrogée sur la façon dont elle voit son futur couple, répond qu'elle aimerait conserver son indépendance et son travail et épouser un Maghrébin qui soit « un peu libéré ». Elle rejette alors dans le même mouvement non seulement les Maghrébins restés au pays, mais également certains jeunes Maghrébins de Grande-Synthe (ville où elle habite et travaille), qu'elle estime être devenus trop traditionalistes, trop religieux (« vraiment [trop] dans le droit chemin »), après une période où, d'après elle, ils étaient « décalés » (c'est-à-dire proches de la délinquance). « Moi, je voudrais bien me marier avec un Arabe, c'est normal... Enfin, c'est normal de mon point de vue, mais qu'il soit arriéré comme ça, je ne pourrais pas », déclare-t-elle, déplorant également que certains de ses anciens camarades d'école ne lui disent plus bonjour parce qu'elle est habillée à l'européenne et ne fréquente pas la mosquée.

31 Dans son étude sur la communauté juive de France menée dans les années 70 (voir note 12), Dominique Schnapper constate la même préférence déclarée pour l'homogamie culturelle chez les jeunes juifs français les plus pratiquants. Les parents n'ont pas vraiment besoin d'interdire à leurs enfants de se marier à des non-juifs, puisque ceux-ci sont tellement imprégnés de culture juive qu'ils ne peuvent s'imaginer vivre avec quelqu'un qui ne la partagerait pas. Voilà ce que déclare une mère, femme d'ouvrier, âgée de 46 ans, à propos des relations de ses enfants avec les catholiques et des mariages mixtes : « A la maison, je n'ai jamais eu un petit catholique ; ils n'ont jamais été liés avec un catholique. Ils ont dit, mes enfants, quand ma nièce s'est mariée avec un catholique : “La nièce, elle est folle” » (Schnapper 1980 : 128).

Les formes minoritaires d'homogamie culturelle

32 Il est à noter que cet objectif de proximité culturelle dans le choix du conjoint peut prendre deux autres formes, minoritaires. En premier lieu, celle de la recherche chez les jeunes femmes d'origine maghrébine les plus acculturées, les plus « occidentalisées », d'un homme qui ne soit pas maghrébin. Ces jeunes femmes veulent un « Européen » (malgré les conflits que ce choix provoquera avec leur famille), parce qu'elles pensent qu'il comprendra mieux leur

désir d'indépendance, leur volonté de travailler à l'extérieur, leur aspiration à participer de la modernité. Si ces filles de migrants, minoritaires dans leur communauté, regardent du côté des « Français » pour fonder un couple, ce n'est donc pas par goût de la différence ou dans le but délibéré d'accélérer leur intégration dans la société française, mais bien parce qu'elles estiment que ce ne sont pas les Maghrébins qui sont les plus proches d'elles par la mentalité, la façon de vivre, mais ceux qu'elles appellent les « Français ». C'est par exemple le cas de Yehza, déjà citée plus haut, qui explique qu'elle se serait mal vue vivre avec un Maghrébin, et que d'ailleurs la plupart des femmes d'origine maghrébine qu'elle fréquente, avec qui elle se sent bien, vivent comme elle avec un « Français »¹³.

33 La recherche de la proximité culturelle peut encore prendre une autre forme, comme le montre le cas d'Amina, éducatrice de jeunes enfants âgée de 25 ans et d'origine kabyle, pour qui le mari idéal serait un Kabyle ayant vécu toute sa jeunesse en Kabylie, et qui ne serait pas fils d'immigré. En effet, trois ans avant l'entretien que nous avons eu avec la jeune femme, lors d'un retour au pays à l'occasion de l'enterrement de son père, elle a voyagé dans les grandes villes d'Algérie et découvert que les Kabyles urbanisés étaient bien plus « modernes » et prêts à faire sa place à la femme que les fils d'immigrés qu'elle avait fréquentés jusque-là en France. Ce paradoxe, elle l'explique en évoquant les origines sociales des uns et des autres : les Kabyles qu'elle côtoie en France ont été éduqués par des parents qui sont le plus souvent originaires de petits villages et qui, de ce fait, reproduisent beaucoup plus facilement que leurs cousins urbanisés d'Algérie le schéma ancestral de la domination de la femme par l'homme¹⁴. Pour Amina, le mari idéal est donc l'étudiant kabyle d'Algérie, quelqu'un qui a les mêmes qualités qu'elle : berbérophone, musulman... et « moderne ».

34 En fait, si ce désir d'homogamie culturelle des jeunes femmes d'origine maghrébine (qui se traduit le plus souvent, nous venons de le voir, par la volonté d'épouser un Maghrébin socialisé en France) n'est pas surprenant¹⁵, il l'est plus qu'il soit conscient et surtout exprimé sans aucune gêne. « On ne devient amoureux que de celui ou de celle qui est susceptible, plus ou moins rapidement, de répondre positivement à la demande de réciprocité, écrit Louis Roussel [1992 : 139], et chacun sent qu'une trop grande distance sociale est ici un obstacle rédhibitoire. » Mais cela, généralement on ne le dit pas. Les jeunes femmes d'origine maghrébine que nous avons interrogées énoncent leur volonté d'homogamie sans aucune ambiguïté, un peu comme le feraient, parlant de leurs enfants à marier et soucieuses d'éviter la mésalliance, deux mères appartenant au même cercle de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie¹⁶. A la différence près que chez les premières, c'est l'homogamie culturelle¹⁷ qui est visée, alors que chez ces dernières il s'agit surtout de faire correspondre les statuts sociaux.

35 Une autre raison parfois évoquée par les jeunes femmes pour ne pas prendre de mari « européen », c'est leur peur du racisme. « Moi, cela me paraît inconcevable de me marier avec un Français, nous a expliqué Khalida, jeune femme d'origine algérienne, employée dans une grande entreprise de vente par correspondance, et justement c'est pour la suite. [...] C'est pour la suite, pour les enfants, pour les petites remarques qui seront faites par la suite. Si ça ne va plus – parce qu'on ne sait pas ce qui peut arriver. [...] A mon avis quand on est avec quelqu'un de même origine, ça fait moins mal. [...] Subir des propos racistes, c'est pas supportable ; moi, je ne le supporterai pas. »

36 Ainsi, quel que soit le mari recherché, qu'il soit maghrébin fils d'immigré, maghrébin resté au pays ou même « français », le motif évoqué pour justifier le choix est toujours le même : la jeune femme recherche celui qu'elle estime être, à tort ou à raison, le plus proche culturellement d'elle, celui avec qui elle pense pouvoir fonder un couple harmonieux et stable.

37 L'éventail des maris possibles est d'autant plus étroit que les jeunes hommes d'origine maghrébine, n'étant pas soumis à cette contrainte d'endogamie, peuvent se marier avec des jeunes femmes d'autres origines, créant ainsi face aux jeunes femmes de leur communauté une sorte de dépression de l'offre, un déficit de maris potentiels. Enfin, le déclin du mariage

arrangé – fruit de la volonté des jeunes femmes de ne pas y être soumises et de la mauvaise conscience de leurs parents à aller contre cette volonté – empêche de résoudre de manière autoritaire le problème de l'adéquation entre offre et demande de conjoints.

38 Mais n'existe-t-il pas d'autres facteurs, non spécifiques à cette communauté, qui peuvent expliquer ce fort taux de célibat ?

Un conjoint moins nécessaire...

Une autonomie financière

39 On sait qu'en France plus une femme a fait des études longues et atteint un statut professionnel élevé, plus elle a de chances – contrairement à ce qui se passe pour les hommes – de demeurer célibataire¹⁸. François de Singly, dans *Fortune et infortune de la femme mariée*, fait l'inventaire des raisons de cette répartition inversée dans la pyramide des professions des célibataires femmes et des célibataires hommes (Singly 1994 : 166-186). La première raison qu'il retient de ce phénomène est de type utilitariste et met en avant le fait que les femmes les mieux dotées en capital scolaire sont moins contraintes que les autres de se marier pour acquérir un statut social, une place dans la société. Subissant moins cette contrainte, elles sont tout naturellement amenées à surestimer (ou à ne pas sous-estimer) les inconvénients que le mariage peut représenter pour la femme : tâches ménagères généralement mal partagées¹⁹, quasi-obligation de quitter son emploi pour suivre son mari quand celui-ci est muté dans une autre région, etc. Ainsi, les avantages du mariage leur apparaissant moindres et les inconvénients, à l'inverse, plus saillants, il n'est pas étonnant qu'un certain nombre d'entre elles choisissent de se retirer du marché matrimonial. Sur ce point, les jeunes femmes d'origine maghrébine que nous avons interrogées ne sont pas différentes de leurs homologues d'origine française : elles se sont débarrassées de la vision de la femme qui prévalait dans la société maghrébine qui a vu naître leurs parents, et ont intériorisé, en partie du moins, celle qui prévaut dans la société occidentale. Pour preuve, on peut citer le fait que dans une proportion de sept sur dix elles estiment qu'avoir un emploi est « le meilleur moyen pour une femme d'avoir son indépendance », et que dans une proportion de huit sur dix elles se déclarent d'accord ou tout à fait d'accord avec la phrase suivante : « L'homme et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux ressources du ménage. »

La peur d'être dominé(e)

40 La deuxième raison avancée par F. de Singly à ce célibat plus fréquent chez les femmes instruites que chez les autres est essentiellement culturelle : elle tient au fait que les hommes n'aiment généralement pas être dominés intellectuellement par leur épouse²⁰. Une femme qui possède un fort capital scolaire est généralement jugée par l'homme comme potentiellement dangereuse pour sa suprématie au sein du couple, elle est donc peu recherchée pour le mariage. Cet aspect, qui explique d'ailleurs l'hypergamie des femmes dans les sociétés occidentales, semble encore plus vrai pour le marché matrimonial maghrébin : les garçons sont socialisés dans un contexte familial où tout est fait pour qu'ils se sentent supérieurs aux filles et sont, de ce fait, fort mal préparés à subir une domination, ne serait-ce qu'intellectuelle, de la part de leur épouse.

41 Voici par exemple comment Amina (éducatrice dans une crèche à Roubaix, 23 ans, d'origine kabyle) parle de l'éducation de ses frères et tout particulièrement de l'aîné : « [...] Oui ! Alors là, les garçons, c'est autre chose ! [Rire.] Parce que les garçons... Enfin, mon frère, le premier, surtout le premier, c'était vraiment l'enfant-roi ! C'était le premier garçon, donc... on le lui montrait ! [...] Le premier vélo, c'est lui qui l'a eu ! Même s'il y avait deux sœurs au-dessus. [...] On montrait [cette supériorité des garçons] même par exemple au niveau des repas ! On va servir les hommes en premier donc... [rire]. [...] Surtout par rapport à ma mère, parce que mon père, il faisait moins la différence, mais ma mère... Ça se transmet de mère en fille. [...] Elle

[n']arrivait pas à faire autrement c'était toujours son fils ! Son fils ! Son fils ! Là, aujourd'hui, il a 21 ans et... Eh bien lui, par contre, l'école, ça [n']a pas du tout marché... C'est un grand fainéant... [...] Monsieur ne tolérait pas que les profs lui donnent des ordres, hein ! Il se prenait je ne sais pas pour qui... Bon ! Le matin, c'était la galère pour le réveiller. [...] C'est toujours maman qui le réveille. Il faut toquer à la porte... Pendant ce temps-là, elle prépare le petit déjeuner. "Allez ! Réveille-toi ta-ta-ta", pendant une demi-heure pour le lever. Donc la grosse galère ! Il ne s'est jamais pris en charge ! [...] Moi je disais à ma mère : "Laisse-le, mais laisse-le !" Mais il n'y a rien à faire. Aujourd'hui ça continue ! Il n'a vraiment aucune autonomie... C'est... je ne sais pas, pour moi je trouve ça pitoyable... »

42 Ce sont les mêmes différences de traitement de la part des mères que trahit la conversation de deux femmes algériennes entre 50 et 60 ans :

43 « J'ai été très dure avec les filles et sympa avec les garçons. Les garçons, j'ai donné tout ! dit la première, riant de son aveu.

– Tu as donné la liberté pour les garçons ? intervient la seconde mère.

– Pour les garçons, oui.

– Et les filles ?

– Ah, les filles, non !

– C'est toujours comme ça, les filles... derrière... », conclut la seconde mère, qui semble regretter cette inégalité mais sans bien voir comment on pourrait l'éviter (Benguigui 1997).

Ainsi, les garçons, dans la civilisation arabo-musulmane – comme d'ailleurs dans toutes les sociétés traditionnelles de l'aire méditerranéenne –, du fait de la prééminence qu'ils ont traditionnellement sur la femme (et dont ils ont pris conscience dès leur plus jeune âge), de leur sort d'« enfants-rois » face à des sœurs « enfants-servantes » (Lacoste-Dujardin 1996), ont peur d'être dominés intellectuellement par leur épouse si celle-ci a fait de longues études. Yehza, à propos de sa sœur Aïcha âgée de 29 ans et qui, dans les quelques mois séparant la passation du questionnaire de l'interview, a noué une relation amoureuse avec un jeune homme d'origine maghrébine, nous a raconté que celui-ci, bien que très fier d'avoir une fiancée très diplômée, avait néanmoins tenté de la dissuader de poursuivre ses études. Le garçon, simple employé dans une entreprise d'informatique, semblait redouter d'avoir pour femme une universitaire, maître de conférences en droit (ambition déclarée d'Aïcha). Voilà ce que dit Yehza, qui, après avoir évoqué le cas de sa sœur, poursuit sur les relations entre garçons et filles : « [...] J'ai rencontré des garçons maghrébins, quand une nana commence à être diplômée, intelligente, on fait peur. On fait peur. Déjà parce qu'on [ne] va pas plaire à la mère du garçon. Il faut vraiment que le garçon ait un coup de foudre, [qu'il soit] fou amoureux, pour qu'il dise : "Au diable la famille ! Je t'aime et je [ne] veux que toi !" Non, non... Il a des complexes. [...] Je pense qu'on fait peur. »

44 Il est vrai que, pour ces garçons, si on les compare à la génération de leurs parents, épouser une femme plus instruite qu'eux représente une véritable révolution copernicienne. Les résultats de notre questionnaire montrent en effet que les mères des jeunes femmes interrogées sont en moyenne moins instruites que les pères : un tiers d'entre elles écrivent le français, contre deux tiers des hommes, moins d'un quart écrivent l'arabe contre la moitié des hommes.

45 A cette peur du garçon d'épouser une femme trop libre répond d'ailleurs souvent celle, symétrique, des filles de se marier avec un homme qui ne serait pas suffisamment instruit pour partager leur vie intellectuelle et culturelle, pas suffisamment « moderne » pour accepter de partager les tâches domestiques et le poids de l'éducation des enfants²¹. Badia, jeune infirmière d'origine algérienne, âgée de 23 ans, résume le problème en une phrase : « Il y a un malaise ; il y a une peur entre la femme qui pense rester cloîtrée dans la maison et l'homme qui craint d'être confronté à une femme rebelle. »

46 La jeune fille refuse de reproduire le schéma qu'a connu sa mère : moins instruite que le père, éduquée à laisser constamment la prééminence à l'homme, confinée à son foyer et ayant pour

mission essentielle d'élever les nombreux enfants et de tenir la maison. Elle ne désire pas endosser les habits de la femme maghrébine traditionnelle qui n'existe que comme « objet de jouissance et génitrice » (pour reprendre les termes d'Abdelwahad Bouhdiba 1975), elle refuse d'être ce que Camille Lacoste-Dujardin appelle une « femme mère-avant-tout » ; elle revendique le rôle d'épouse-compagne d'un homme instruit et « moderne ». Mais les garçons d'origine maghrébine semblent encore, pour beaucoup d'entre eux, peu préparés à assumer le rôle symétrique de mari-compagnon²², de sortir de celui d'« homme fils-avant-tout » (toujours selon la terminologie de Camille Lacoste-Dujardin 1996).

47 A travers ces différents exemples, on réalise comment peuvent se trouver piégés, chacun à leur façon, beaucoup de garçons et de filles d'origine maghrébine. Les uns, à qui tout est dû, font peu d'efforts à l'école, ratent leurs études et se retrouvent exclus du marché du travail ; les autres, qui voient dans l'école une planche de salut, réussissent leurs études et atteignent une position sociale correcte... mais ne trouvent pas à se marier du fait de la double exigence d'endogamie religieuse et ethnique et d'homogamie culturelle qui s'impose à elles.

Plutôt célibataires que mal mariées

48 Du fait de la résistance des parents à un mariage exogamique de leur fille, de la difficulté que celle-ci peut éprouver pour trouver un mari selon ses vœux, du cloisonnement sexuel de la communauté maghrébine qui rend le garçon maghrébin plus susceptible de rencontrer des « Françaises » que des filles de sa communauté d'origine, on aboutit à une situation inédite : la jeune fille, qui, dans la société maghrébine traditionnelle, était appelée à quitter jeune le foyer familial pour se marier et aller s'installer dans le foyer de ses beaux-parents²³, reste durablement chez ses parents. Cette situation est bien sûr plus troublante pour les parents que pour les enfants, les premiers ayant été socialisés dans une société arabo-musulmane traditionnelle, ce qui n'est pas le cas des seconds. Mais les parents se plaignent peu de cet état de fait (les jeunes femmes interrogées n'ont jamais fait état de pressions fortes pour qu'elles ou leurs sœurs ayant dépassé les 20 ou 25 ans se marient), car c'est souvent un moindre mal : la norme du départ précoce de la jeune fille pour le foyer de son époux n'est peut-être pas respectée, mais au moins celle, plus importante, de l'endogamie ethnico-religieuse n'est pas transgressée. L'essentiel est donc sauf. « Le prestige social de la mobilité compense, aux yeux d'un père réticent, la transgression du rôle traditionnel », écrit Chantal Saint-Blancat à propos des jeunes femmes d'origine musulmane installées dans les divers pays européens, qui ont fait des études et qui exercent une profession intéressante. Et la sociologue de l'islam d'ajouter : « La concession à la carrière apparaît comme un moindre mal par rapport au choix, redouté, de l'exogamie » (1997 : 123).

49 Notons que dans cet arrangement qui voit la jeune femme s'installer durablement chez les parents, une seconde norme est transgressée : celle qui attribue à l'homme le rôle de pourvoir aux besoins économiques de la famille²⁴. Traditionnellement, les filles coûtent de l'argent pour leur éducation et une fois formées vont travailler dans un autre foyer, celui du mari (et des beaux-parents). Pour illustrer cette vision des choses, Camille Lacoste-Dujardin cite ce que disent les mères lorsque leur naît une fille : « Comme un tas de cendre ; aujourd'hui elle est ici, demain, on ne la verra plus. Je vais me tuer pour elle, afin de l'élever comme il faut ; elle me quittera et gagnera une famille étrangère » (1996 : 68). Avec les jeunes femmes instruites, qui pour beaucoup travaillent, on est loin de cette réalité, puisqu'elles sont souvent une source de revenus non négligeable pour le foyer paternel. C'est peut-être aussi pour cela que les parents se résignent assez facilement à voir leur fille rester célibataire et continuer d'habiter la maison paternelle à un âge où, traditionnellement, au Maghreb, elle serait mariée et résiderait dans sa belle-famille.

50 La jeune fille trouve quant à elle avantage à cette solution, qui lui offre une échappatoire face au mariage arrangé avec un jeune homme qui n'a pas sa préférence. Par ailleurs, dans une

certaine mesure, son travail à l'extérieur la fait bénéficier d'une « seconde vie » en dehors du foyer familial et lui permet ainsi de concilier piété filiale, sécurité du foyer familial et « liberté » de se mouvoir à l'extérieur. Le grand manque, la grande absence étant, dans ce cas, la vie de couple et, très souvent, la sexualité.

- 51 Il est à noter que le garçon, même s'il est fortement encouragé à choisir son épouse à l'intérieur de la communauté, peut cependant, et contrairement à la fille, se trouver une épouse à l'extérieur sans être considéré comme profondément déviant. Cette permission de sortie est d'ailleurs accordée avec d'autant plus de facilité qu'elle est présentée par le garçon et vécue par les parents comme étant provisoire. En effet, si le jeune homme prend la précaution de faire apparaître la « Française » qu'il fréquente comme une simple petite amie (ou même une vraie concubine) avec laquelle il n'a pas l'intention de faire sa vie et des enfants, les parents acceptent assez facilement cet écart. Il leur reste en effet l'espoir de le marier à une jeune femme de leur pays d'origine ou de la « diaspora musulmane ²⁵ » en France. Il n'est pas perdu pour le marché matrimonial maghrébin. Cette vision des choses est d'ailleurs facilitée par le fait que, dans la communauté maghrébine, la femme « française » est vue comme à la fois peu farouche et attirante, « elle est celle avec qui la sexualité est possible mais l'alliance non souhaitable » (Derfouli 1993 : 148). Et si le jeune homme d'origine maghrébine finit par épouser cette femme d'une autre origine ethnico-religieuse que lui et fonder une famille avec elle, sa propre famille, qui s'est habituée à sa présence, accepte assez facilement ce choix, pourtant non souhaité au départ. Tout autre est la situation de la fille. Avec elle, cette tolérance vis-à-vis du « mariage à l'essai », que ce soit avec un Maghrébin ou avec un non-Maghrébin, n'est absolument pas de mise : elle doit rester vierge jusqu'au jour de ses noces ²⁶ : ce qui suffit à expliquer que, quand elle est célibataire, la jeune femme est le plus souvent sans relation amoureuse (du moins visible et avouée). Si elle transgresse cet interdit, elle sort de manière notoire du marché matrimonial maghrébin, et ses chances d'y rentrer un jour sont alors faibles, voire inexistantes. Elle sera « marquée » à jamais comme ayant dévié : elle aura perdu sa virginité. La déviance sera même considérée comme plus forte si la liaison a été exogamique.
- 52 Ainsi, si on analyse bien le marché matrimonial maghrébin, on comprend que la principale raison du fort taux de célibat élevé chez les jeunes femmes d'origine maghrébine n'est donc pas leur refus du mariage, mais le manque, sur le marché matrimonial maghrébin, d'hommes répondant conjointement aux exigences des jeunes femmes et de leurs parents. Pour trouver grâce aux yeux des parents, le prétendant doit être, comme nous l'avons vu, obligatoirement maghrébin et musulman et, accessoirement, titulaire d'une bonne situation professionnelle. Selon les résultats de notre enquête, pour plaire à la jeune femme qui a fait des études supérieures, l'homme doit être, outre maghrébin, par ordre décroissant d'importance : prêt à partager les charges de l'éducation des enfants, cultivé, fidèle et tolérant.
- 53 Comme la moitié des garçons d'origine maghrébine choisissent de vivre en couple avec une « Française » ²⁷, comme parallèlement les parents s'opposent totalement à ce que leurs filles fassent de même, il se creuse tout naturellement un déficit important de maris potentiels pour les jeunes Maghrébines de France ²⁸. Voici par exemple ce que dit Yehza, lorsqu'elle évoque le désir de son père de marier ses filles à des garçons maghrébins qui auraient une bonne situation professionnelle : « Avec mon père, je dis : “On va terminer vieille fille, si ça continue, si on ne trouve pas d'Arabe [pour se marier] !” Mon père, il dit : “Mais si ! Vous trouverez !” Je lui dis : “Eh bien ! Je te ramène le chômeur du coin ou bien le jeune qui a mon âge, qui est délinquant, qui ne fait rien à la maison. – Ah ! il me dit, surtout pas ! – Où tu veux qu'on aille chercher un Arabe ? Tu veux que je fasse ma vie avec un Arabe ?” Il dit : “C'est vrai, maintenant c'est dur mais il faut chercher, il ne faut pas désespérer !” » Et Yehza de rire, consciente de la rareté de possibles gendres possédant les deux qualités indispensables pour satisfaire ses parents, être arabe et avoir une bonne insertion professionnelle ²⁹.

- 54 De plus, comme les garçons et les filles d'origine maghrébine vivent dans des mondes relativement séparés – les premiers peuvent sortir tard le soir, et le font souvent entre garçons ou avec de jeunes « Françaises », les secondes ne sortent que l'après-midi et presque toujours entre filles –, les jeunes femmes ont peu d'occasions de rencontrer l'âme sœur. « Mais vis-à-vis des garçons, j'avoue c'est le creux [rire] c'est aberrant. J'avoue je ne sais pas où les trouver, les chercher et le peu que j'ai côtoyé au niveau de la fac, c'est pas encore ça. [...] Il y en a d'autres [de garçons intéressants], qui à la limite veulent se marier avec une femme de leur origine, mais bon ! on ne se voit pas ! [rire]. J'avoue que je n'arrive pas à les côtoyer. [...] Comme partout je suppose, il y a des problèmes. Mais je crois qu'au niveau de notre origine, ça semble plus limité. On a moins l'occasion de les voir, de les côtoyer [...] » (Khalida, jeune femme d'origine algérienne âgée de 24 ans).
- 55 Si les mariages mixtes entre jeunes d'origine française et maghrébine existent bien, ils sont donc surtout le fait des garçons d'origine maghrébine. Et la génération des jeunes femmes d'origine maghrébine que nous avons étudiée semble bel et bien vouée à connaître un fort taux de célibat ; un taux bien plus important que celui de la génération précédente et, on peut le supposer, de celle qui va suivre et qui ne se trouvera pas confrontée aux mêmes exigences culturelles et sociales contradictoires.

Bibliographie

- Berque J.**, 1995. *Essai de traduction du Coran*, Paris, Albin Michel.
- Bianquis Th.**, 1994. « *La famille en islam arabe* », in Burguière A., Klapisch-Zuber Chr., Segalen M. & Fr. Zonabend (ss la dir. de), *Histoire de la famille*, vol. 2 : *Temps médiévaux : Orient, Occident*, Paris, Le Livre de Poche, pp. 389-449.
- Bouhdiba A.**, 1975. *La sexualité en Islam*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bousquet G.-H.**, 1990 (1966). *L'éthique sexuelle de l'Islam*, Paris, Desclée De Brouwer.
- Cuisenier J.**, 1962. « Endogamie et exogamie », *L'Homme*, t. II, pp. 20-105.
- Derfouli N.**, 1993. « La voie du compromis. Mariage et concubinage européen-maghrébin en Lorraine », Paris V.
- Elias N.**, 1995. *Norbert Elias par lui-même*, Paris, Pocket Agora.
- Genevois H.**, 1962. *La famille. Notes recueillies dans la région de Michelet ; suites rimées, récits*, Alger, FDB-Fort national.
1966. *Education familiale en Kabylie*, n° 89, Alger, FDB-Fort national.
- Hammouche A.**, 1994. *Mariage et immigration. La famille algérienne en France*, Presses universitaires de Lyon.
- INSEE, 1993. *Données sociales*, Paris.
1995. *Les femmes. Portrait social*, Paris.
- Lacoste-Dujardin C.**, 1996 (1985). *Des mères contre les femmes*, Paris, La Découverte.
- Lévi-Strauss Cl.**, 1968. *Les structures élémentaires de la parenté*, La Haye/Paris, Mouton.
- Mernissi F.**, 1983. *Sexe, idéologie, Islam*, Paris, Tierce.
- Nini S.**, 1994 (1993). *Ils disent que je suis une beurette*, Paris, Pocket.
- Oberschall A.**, 1994. « Règles, normes, morale : émergence et sanction », *L'Année sociologique*, n° 44, pp. 357-384.
- Pinçon M. & M. Pinçon-Charlot**, 1989. *Dans les beaux quartiers*, Paris, Ed. du Seuil.
- Pitt-Rivers J.**, 1997 (1977). *Anthropologie de l'honneur*, Paris, Hachette.
- Roussel L.**, 1992 (1989). *La famille incertaine*, Paris, Ed. du Seuil.

Sad Saoud H., 1986. « Le choix du conjoint : tradition et changement », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 2.

Saint-Blancat Ch., 1997. *L'Islam de la diaspora*, Paris, Bayard.

Sayad A., 1991. *Les enfants illégitimes in L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boek.

Schnapper D., 1980. *Juifs et israélites*, Paris, Gallimard.

1986. « Modernité et acculturation : à propos des travailleurs immigrés », *Communication*, n° 43, Paris, Ed. du Seuil.

Singly Fr. (de), 1994 (1987). *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Presses universitaires de France.

Tillion G., 1966. *Le harem et les cousins*, Paris, Ed. du Seuil.

Tribalat M., 1995. *Faire France*, Paris, La Découverte.

Zeghidour Sl., 1990. *Le voile et la bannière*, Paris, Hachette.

Zehraoui A., 1996. « Processus différentiels d'intégration au sein des familles algériennes en France », *Revue française de sociologie*, XXXVII, pp. 237-261.

Film documentaire

Benguigni Y., 1997. *Mémoires d'immigrés, France*, 2 h 40.

Notes

1L'enquête que nous avons menée (par questionnaires et entretiens), et dont une partie des résultats a servi de matériau de base pour notre réflexion, a eu pour objectif principal de cerner les valeurs culturelles, morales et religieuses des jeunes femmes d'origine maghrébine possédant au moins le niveau baccalauréat. Elle a été menée en 1995 et 1996, dans le département du Nord, et plus particulièrement dans la métropole lilloise et l'agglomération dunkerquoise.

2« En rite malékite, la fille est contrainte au mariage tant qu'elle est tenue légalement pour vierge, c'est-à-dire jusqu'à la consommation de son premier mariage » (Bousquet 1990 : 135).

3Ces difficultés rencontrées dans le mariage arrangé, ainsi que le malaise des parents devant ce résultat décevant de la stratégie matrimoniale qu'ils avaient développée pour leur fils ou leur fille, apparaissaient déjà il y a vingt ans dans l'entretien d'Abdelmalek Sayad avec Zahoua, jeune étudiante d'origine algérienne, née en 1959 (Sayad 1991 : 208).

4Il existe cependant encore des immigrés maghrébins en France qui veulent marier leur fille avec un homme du « bled » qu'elle n'a jamais vu. Ainsi, dans une interview au journal *La Voix du Nord* publiée dans l'édition des 14 et 15 juillet 1996, Khalida Zouareg, présidente de la SAFIA (Solidarité aux femmes d'ici et d'ailleurs), explique, à propos de son travail effectué au sein de cette association de soutien aux femmes en difficulté, que « Les principales demandes d'aide que [ses collègues et elle-même ont eu à traiter] en juin venaient de jeunes filles qui craignaient d'être mariées de force cet été et dont il a fallu préparer la fuite [...] ».

5Dans les récits que nous avons recueillis, il est souvent apparu que le père a choisi sa femme avec l'accord de sa famille, mais que les parents de la jeune fille n'ont pas consulté cette dernière avant d'accepter. Très souvent, les mariés ne s'étaient jamais vus avant la cérémonie (l'homme avait fait son choix soit parce qu'il avait entendu parler en bien de la jeune fille par un tiers, soit parce qu'il avait eu la chance de l'apercevoir de manière fugitive). « Ce sont les femmes que l'on choisit et non les hommes », dit le proverbe kabyle rapporté par Henri Genevois (1962 : 2).

6Le fait que l'union avec la cousine parallèle soit la règle générale chez les Arabes est en partie contestée par Jean Cuisenier qui, de son étude sur les mariages chez les Ouled Arfa de l'Ansariin (Tunisie), tire la conclusion qu'à chaque génération la stratégie matrimoniale est double dans ses objectifs et ses pratiques : alors que certains membres d'une fratrie se marient avec de proches parentes pour renforcer l'unité de la parenté, d'autres, au contraire, épousent

des étrangères au lignage (mais de la même tribu) pour allier celui-ci à d'autres (Cuisenier 1962).

7De fait, dans notre enquête, alors que nous avons systématiquement demandé aux jeunes femmes de nous parler du mariage de leurs parents, seules deux ou trois d'entre elles ont répondu par l'affirmative quand nous leur avons posé la question de savoir si un lien de parenté unissait leur père et leur mère. En revanche, presque tous les parents appartenaient au même groupe ethnique (Arabes, Berbères du Maroc, Chaouis ou Kabyles d'Algérie), étaient originaires du même village ou de la même microrégion, et avaient été appariés par les familles.

8On peut lire à ce propos le très intéressant travail de Noah Derfouli (1993) qui, dans le cadre d'une thèse, a mené une enquête sur les couples européo-maghrébins en Lorraine.

9En fait, il ne semble pas que ce soit le Coran qui interdise ce type d'union, mais la juridiction musulmane (le *fiqh*) qui s'est développée au fil des siècles. Voici en effet ce que dit le Coran à propos du mariage des femmes musulmanes avec des hommes appartenant à d'autres religions : « Ne donnez pas en mariage vos filles à des associants, qu'ils ne croient. Un esclave croyant vaut assurément mieux qu'un associant, ce dernier vous plût-il. Ceux-là convient au Feu ; alors que Dieu convie au Jardin, à la rémission par Lui permise. Il explicite Ses signes pour les hommes, dans l'attente que les hommes méditent » (Sourate II, *La vache*, verset 221 ; Berque 1995 : 56). Selon Jacques Berque, le terme « associant » ne recouvre que les opposants à l'islam « procédant de l'animisme, du polythéisme et de l'anthropolâtrie », laissant donc en dehors de son champ de définition aussi bien les juifs que les chrétiens. Partant de là, s'il est légitime d'invoquer ce verset pour justifier l'interdiction faite à une musulmane d'épouser quelqu'un qui n'appartient pas à l'une des trois religions du Livre, cela ne peut visiblement être le cas lorsqu'il s'agit de chrétiens ou de juifs. Je remercie Mohammed Arkoun pour m'avoir aidé à lever mes doutes sur la question.

10La jeune femme nous a même raconté que ses parents avaient été très méfiants envers son fiancé parce qu'eux étaient originaires de Grande Kabylie alors que lui habitait la Petite Kabylie. Cependant, une fois que les deux familles se furent rencontrées et appréciées, les relations devinrent cordiales.

11Dans un pamphlet contre l'intégrisme musulman et l'obligation pour les femmes de porter le voile, l'historien et journaliste algérien Slimane Zeghidour va même jusqu'à écrire : « Nulle part mieux qu'en terre mahométane on apprécie les ligues de vertu. [...] Dénoncer l'adultère de la voisine, pourchasser les amoureux, traquer les prostituées, houspiller les ivrognes ou molester les filles en tenue légère sont autant d'œuvres pies, d'actes de salubrité collective incombant à tout fidèle qui se respecte. Il en résulte un tenace droit d'inquisition privée dicté par la responsabilité réciproque des membres de cette immense "mutuelle" que constitue la Oumma au regard de ces copropriétaires jaloux de la Maison de l'islam » (1990 : 63).

12Notons que Dominique Schnapper, à propos de la communauté juive de France – communauté qui encourt le même danger de disparaître dans la communauté française par des mariages mixtes trop importants –, donne des exemples de discours qui sont en parfaite adéquation avec ce qu'écrit N. Elias (1980 : 86-87).

13Yehza se dit d'ailleurs volontiers « raciste envers les Arabes » (tout en s'excusant de l'être). De son côté, dans son enquête sur les unions européo-maghrébines en Lorraine, Noah Derfouli a rencontré une jeune femme d'origine algérienne qui a le même désir que Yehza de se marier avec un « Français » pour des raisons de proximité culturelle et le même refus presque raciste pour les hommes de sa communauté ethnico-religieuse : « [...] Je me suis dit jamais, jamais, jamais je ne pourrai vivre avec un Algérien. [...] Ce sont des "salauds" qui sont lâches. [...] Ma sœur s'est mariée avec un Algérien, il est génial, mais il est francisé à fond [...] » (1993 : 104).

14Dominique Schnapper, s'appuyant sur le travail qu'a fait Claude Delaunay sur les enfants de Harkis, parle également, cette fois à propos des filles, d'une socialisation par la famille qui serait plus traditionnelle en France qu'en Algérie, et ce pour des raisons propres à cette communauté rejetée à la fois par l'Algérie et la France. La référence de ces parents pour

ce qui est de l'éducation de leurs filles serait « une Algérie qui n'existe plus, celle de 1960 » (Schnapper 1986).

15Les études réalisées en France sur les milieux d'origine des conjoints montrent qu'il existe une forte homogamie professionnelle et d'origine sociale (INSEE 1993 : 316-318).

16Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot montrent que, dans les catégories très privilégiées de notre société – aristocratie et grande bourgeoisie –, tout est mis en œuvre par les parents, et plus particulièrement par les mères, pour que leurs enfants épousent des personnes de même condition. Cela prend la forme de rallyes, de bals des débutantes, de stratégies de résidence (principale et secondaire), de choix d'établissements scolaires renommés et chers, etc., toutes choses auxquelles les enfants adhèrent assez bien (Pinçon & Pinçon-Charlot 1989).

17Et en partie religieuse, devrait-on ajouter, puisque, sauf pour celles qui veulent épouser un « Français » parce qu'elles estiment que ce sont les hommes les plus proches d'elles, l'islam est vécu par ces jeunes femmes comme un élément central (si ce n'est l'élément central) de la culture maghrébine.

18En 1990, en France, 31 % des femmes cadres étaient célibataires à 35 ans, contre seulement 16,8 % des employées et 17,1 % des ouvrières (source : recensement de 1990 ; INSEE 1993).

19En France, 58,4 % des hommes mariés reconnaissent n'accomplir aucune tâche domestique ; ces chiffres montent même à 60,7 % quand c'est aux épouses que l'on pose la question concernant le travail domestique de leur mari (source : Eurobaromètre, enquête *Famille et emploi dans l'Europe des douze*, 1990 ; repris in INSEE 1995).

20François de Singly donne une troisième raison au fait que ce sont les jeunes femmes les plus diplômées qui sont le plus souvent célibataires : l'homme se marie avec une femme plus jeune que lui, aussi les femmes qui sortent tardivement du système scolaire se retrouvent face à un « désert matrimonial » puisque les hommes aussi bien dotés qu'elles en capital scolaire sont déjà mariés. Cet argument, pertinent pour la population étudiée par Singly dans les années 80, nous semble avoir perdu aujourd'hui une partie de son pouvoir explicatif dans la mesure où l'âge moyen du premier mariage s'est élevé et qu'ainsi les femmes qui terminent leurs études se trouvent face à des hommes qui, généralement, ne sont pas encore mariés. En effet, en 1992, l'âge moyen de primo-nuptialité était de 28,1 ans pour les hommes et 26,1 ans pour les femmes, contre respectivement 25,7 et 23,6 en 1983.

21Ce qui d'une certaine manière nous ramène au désir d'homogamie culturelle évoqué plus haut : si la plupart des jeunes femmes désirent épouser un homme maghrébin ou d'origine maghrébine pour des raisons de proximité culturelle, elles le veulent néanmoins aussi « moderne » qu'elles.

22Ainsi, un jeune étudiant en médecine d'origine algérienne nous a expliqué qu'il avait actuellement une amie maghrébine d'idées plutôt « modernes » avec laquelle il s'entend bien, mais a ajouté que lorsqu'il s'agira pour lui de se trouver une épouse, une femme avec qui il envisagera de vivre le reste de son existence, il choisira une jeune fille plus soumise à la tradition, et donc à l'homme. Il nous a même indiqué qu'il n'était pas, dans le principe, opposé à un mariage arrangé.

23Fatima Mernissi cite une enquête faite par le planning familial marocain en milieu urbain en 1966, qui donnait, comme âge idéal au mariage pour les filles 17 ans lorsqu'on interrogeait les hommes et 19 ans lorsque c'était les femmes qui répondaient. En milieu rural, à la même époque, rapporte la sociologue marocaine, il était recommandé aux filles de se marier le plus jeune possible, car « un mariage précoce [était] perçu comme un événement prestigieux dans la vie d'une femme, puisque cela implique qu'elle était assez belle pour être demandée en mariage très tôt. Seules les filles laides, peu attrayantes, se marient tard » (Mernissi 1983 : 107).

24Ainsi, encore aujourd'hui, dans les trois Etats maghrébins anciennement colonisés par la France, le code de la famille fait obligation au mari d'entretenir sa femme, celle-ci pouvant cependant disposer de ses biens propres. Seul le code de la famille tunisien accepte que l'épouse qui dispose de biens propres puisse participer aux ressources économiques du ménage (Lacoste-Dujardin 1996 : 309).

25Nous empruntons cette expression à Chantal Saint-Blancat (1997).

26 Une valeur essentielle dans la tradition méditerranéenne est l'honneur (*le nif*) et cette valeur donne naissance à des normes de comportement différentes selon les sexes : les hommes doivent être courageux et les femmes vertueuses. L'honneur de la famille, du clan est donc menacé si les hommes se montrent lâches et, plus encore, si les jeunes filles ne restent pas pures et les femmes mariées fidèles (Pitt-Rivers 1997). Aussi la virginité des filles est une

27 Ce chiffre donné par Michèle Tribalat (1995) est peut-être à relativiser car plusieurs jeunes femmes interviewées nous ont parlé de garçons d'origine maghrébine qui vivaient quelques années en union libre avec des « Françaises » avant de revenir sur le marché matrimonial maghrébin pour trouver une épouse.

28 A partir d'un travail d'enquête qu'elle avait réalisé dans la population des jeunes femmes d'origine maghrébine de la région lilloise, Hadjila Sad Saoud suggérait déjà, en 1985, que « plus les jeunes filles sont diplômées, moins elles auraient de possibilité de se marier » (1986 : 126).

29 Ce déficit de jeunes hommes d'origine maghrébine ayant le bon profil peut par exemple être lu à travers cette petite annonce parue dans la rubrique matrimoniale d'un journal gratuit du nord de la France : « DE NOMBREUSES JEUNES FEMMES d'origine maghrébine, niveau d'études supérieures, bon niveau social, cherchent hommes de même origine et même profil. AGENCE *** 03. 20. XX. XX. XX. » (*Inter* 59 1996).

Pour citer cet article

Référence électronique

Hervé Flanquart, « Un désert matrimonial », *Terrain* [En ligne], 33 | 1999, mis en ligne le 09 mars 2007. URL : <http://terrain.revues.org/index2710.html>

Flanquart H., 1999, « Un désert matrimonial. Le célibat des jeunes femmes d'origine maghrébine en France », *Terrain*, n° 33, pp. 127-144.

À propos de l'auteur

Hervé Flanquart

Institut des mers du Nord, université du Littoral, Dunkerque

Droits d'auteur

Propriété intellectuelle

Résumé / Abstract

Les jeunes femmes d'origine maghrébine vivant en France restent plus souvent et plus longtemps célibataires que les autres Françaises ; cet article se propose d'expliquer les raisons de ce phénomène. L'union endogamique – qu'elle soit le fruit des normes religieuses, de la pression des voisins ou du souci de préserver la communauté de la disparition – reste une contrainte forte pour les filles. Ce qui entraîne un rétrécissement de l'éventail des choix possibles. Par ailleurs, le mariage arrangé, qui constituait la norme pour la génération des parents, est en voie de disparition dans la communauté d'origine maghrébine installée en France. Le célibat important des filles est principalement le résultat de ces deux causes conjuguées. Pour les filles les plus instruites – celles qui ont constitué l'objet de l'enquête –, on peut ajouter deux explications complémentaires : la moindre nécessité de se marier et la

peur importante d'être en décalage avec un mari qui a toutes les chances d'avoir été éduqué en enfant-roi, et d'éprouver, de ce fait, des difficultés à être pleinement autonome et responsable.

A matrimonial desert : Single women of North African origin in France

Why do young women of North African origine living in France remain single more often and for a longer time than other French women? Endogamy, whether it results from religious norms, pressure from neighbours or the intention to preserve a community, still weighs heavily on these women. It reduces the choice of possible mates. Moreover, arranged marriages - the norm for the parent's generation - are disappearing in the North African communities settled in France. The tendency of these women to stay single mainly comes from the combination of these two factors. For the better educated among them, the subjects of this survey, two additional explanations have bearing: there is less of a need to marry and a greater fear lest, not getting along with a husband who, it is more than likely, was brought up as a " spoiled son " , they have trouble remaining fully autonomous and responsible.

Index géographique : France, Afrique du Nord

Index thématique : famille - parenté et alliance, minorités ethniques

Licence portant sur le document : Propriété intellectuelle